

Conseil Municipal de HAUTECOURT ROMANECHÉ
Réunion du 19 janvier 2023

Présents : Carine BESANÇON, Gérard BREVET, Gilbert CHABOT, Jean-Paul CHATARD, Jean-Luc CHEVALLIER, Anne-Hélène DESBOIS, Christian FEVRE, Karine GOYENECHÉ, Christelle LAMBERET, René LANDES, Véronique MAIGRE ROLLAND, Nathalie PERDRIX Sophie PHILIBERT, Marc ROCHET.

Absent excusé : Mickaël CLEMENT donne pouvoir à Jean-Luc CHEVALLIER

Secrétaire de séance : Jean-Luc CHEVALLIER

ORDRE DU JOUR :

-Approbation du procès-verbal et du compte rendu du conseil municipal du 21 novembre 2022

-Délibérations :

1/ Programme de coupes 2023

2/ Modification statutaire : extension des compétences facultatives de la communauté d'agglomération

-Point sur les commissions

-Point sur les dossiers en cours

-Questions diverses

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal en date du 21 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Une question est posée sur la collecte pour la banque alimentaire. Celle-ci n'a pas pu être faite suivant les dates prévues. De nouvelles dates seront définies.

-Délibérations :

Le Maire demande qu'une 3^{ème} délibération soit ajoutée à celles prévues dans l'ordre du jour. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

1/ Programme de coupes 2023 :

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. le Directeur de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2023 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2023 présenté ci-après et demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder, au martelage des coupes désignées ci-après,

COUPES A MARTELER

<i>Parcelles</i>	<i>Surface de coupe</i>	<i>Destination</i>
412	1ha40	Délivrance 2023
414	1ha70	Délivrance 2024
pour CHALLES (bois de CHALLES)		
101 pour ROMANECHÉ (bois du Devin)	2ha30	Suppression
306 pour VILLETTE (bois du Fayet)	2ha50	Délivrance 2023

Il désigne comme garants de la bonne exploitation des parcelles d'affouage, conformément aux règles applicables aux bois vendus en bloc et sur pied :

Pour CHALLES : (Bois de Challes) : M. BONNAND André

Pour ROMANECHÉ : (Bois du devin) : M. GARBE Régis

Pour VILLETTE et HAUTECOURT : (Bois du Fayet) : M. GERAUD Armand et M. LEVET Patrick

Concernant les coupes de bois privées, il est précisé qu'elles doivent faire l'objet d'une demande en mairie lorsque les engins utilisent des voies susceptibles de supporter des réseaux publics. Dans tous les cas, les chemins doivent être remis en état.

2/ Modification statutaire : extension des compétences facultatives de la communauté d'agglomération :

Par délibération du 12 décembre 2022, le conseil communautaire a décidé d'étendre les compétences facultatives de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse à la compétence suivante : création et exploitation de réseaux publics de chaleur partant de la future chaufferie CSR (Combustibles Solides de Récupération) qu'ORGANOM envisage de réaliser sur son site. La prise de cette compétence entraîne une modification des statuts de la Communauté d'Agglomération.

La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux, soit un accord exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des Communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des Communes membres représentant les deux tiers de la population.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse par l'extension de ses compétences facultatives à savoir la création et l'exploitation de réseaux publics de chaleur partant de la future chaufferie CSR qu'ORGANOM envisage de réaliser sur son site.

Le conseil municipal demande des précisions sur les finalités de cette chaufferie.

3/Achat de matériel :

L'épaveuse achetée d'occasion en 1997 doit être remplacée. Une proposition commerciale d'un matériel reconditionné, a été faite à hauteur de 22550 € HT. Il est demandé au Conseil de valider cet achat.

Il est demandé s'il est possible de mutualiser l'achat avec d'autres communes. Il est répondu que cela n'est pas évident car c'est un matériel très utilisé et d'entretien délicat.

Il est proposé d'acheter un broyeur d'accotement, moins onéreux et de faire réaliser les broyages en hauteur par une entreprise.

La proposition initiale d'achat de l'épaveuse est validée par 13 voix pour, 1 voix contre et une abstention.

-Point sur les commissions :

1/ Commission communication.

- Le bulletin municipal devrait pouvoir être distribué début février. Seront joints, une information sur la collecte de la Banque Alimentaire de l'Ain, le Bulletin d'information Natura 2000 Revermont et Gorges de l'Ain 2022, ainsi que le calendrier de collecte des déchets 2023.

- Il est proposé que la commune utilise l'application « panneau pocket » qui permet de publier des informations brèves sur une application téléchargeable sur les smartphones. De nombreuses collectivités l'utilisent déjà. Le coût annuel est modique (environ 180€ par an).

Le projet est adopté par le conseil. Dans un premier temps, les informations à publier seront définies par les adjoints lors de leur réunion hebdomadaire. Il faudra largement informer les habitants pour qu'ils téléchargent l'application.

- Nous avons été sollicités pour que le forum des associations puisse être organisé en regroupant plusieurs communes (BMR, Grand Coirent...)

2/Commission travaux :

Les travaux dans la salle paroissiale se poursuivent, un dossier doit être retourné concernant l'accessibilité et la sécurité.

L'installation de la fibre optique se poursuit afin de couvrir la plus grande partie de la commune.

3/ Commission environnement

Les tontes ne seront plus acceptées en déchetterie dès ce printemps.

-Point sur les dossiers en cours et questions diverses :

1/Lotissement Semcoda et projet « cœur de village » :

Les travaux d'aménagement du terrain (viabilisation, accès...) devraient démarrer en septembre.

Un échange de terrain doit être réalisé entre Semcoda et la commune.

La maîtrise d'œuvre pour les travaux du projet « cœur de village », sera assurée par la même entreprise que celle chargée de l'aménagement du lotissement.

Le projet communal d'aménagement entre la route de Neuville et la salle des fêtes n'est pas finalisé. Il est néanmoins défini qu'il devra comporter des places de parking vers la mairie, un chemin piétonnier, un espace vert et de divertissement.

2/Traversée de Challes : Le géomètre présentera les résultats de ses relevés le 24 janvier à la mairie.

3/Schéma directeur d'assainissement : Une réunion de travail est programmée le 23 janvier à la mairie.

4/ Arrosage du stade de football. Le projet est de constituer une réserve souple et de stocker l'eau du bief pour ne pas avoir à arroser le stade avec de l'eau potable.

5/Eclairage du stade synthétique. Un devis d'un montant de 895€ a été établi par un électricien pour modifier l'accès à l'éclairage du stade. Le Conseil regrette que les autres communes, d'où sont originaires la majorité des adhérents du club, ne participent pas aux frais d'entretien et d'aménagement des équipements sportifs utilisés par l'ASHR.

6/Salles des fêtes : Un groupe doit remettre à jour le règlement de l'utilisation des salles communales afin de limiter les risques de perturbation du voisinage.

7/ Réflexion sur l'avenir des communes constituant le Sivos. Une réunion sera programmée un soir avec l'intervention d'un élu d'une autre commune concernée.

8/ Fleurissement : il est proposé au comité de fleurissement d'inscrire la commune pour une labellisation nationale.

9/ Prochaines réunions :

- Commission des finances : 25 mars 2023
- Conseil Municipal : 30 mars 2023.

DECLARATION PREALABLE (dossiers déposés en mairie) :

- COMTE Gérard, 90 impasse des Triots, MERLOZ
- BUHR Thomas, 80 rue des grands champs, ECAILLER

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,
Marc ROCHET



